



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des budgets

2012/0258(NLE)

5.3.2013

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission de la pêche

Projet de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République islamique de Mauritanie pour une période de deux ans (15777/2012 – C7-0419/2012 – 2012/0258(NLE))

Rapporteur pour avis: François Alfonsi

PA_Leg_Consent

JUSTIFICATION SUCCINCTE

Sur la base de l'autorisation qui lui a été donnée par le Conseil, la Commission a négocié avec la République islamique de Mauritanie en vue de renouveler le protocole à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République islamique de Mauritanie. À l'issue de ces négociations, un nouveau protocole a été paraphé le 26 juillet 2012. Le nouveau protocole couvre une période de deux ans à compter de la date de sa signature.

L'objectif principal du protocole est d'offrir des possibilités de pêche pour les navires de l'Union européenne dans les eaux de la Mauritanie dans les limites du surplus disponible. La Commission s'est basée, entre autres, sur les avis du Comité scientifique institué dans le cadre de cet accord.

L'objectif général est de renforcer la coopération entre l'Union européenne et la République islamique de Mauritanie pour le développement d'une politique de pêche durable et l'exploitation responsable des ressources halieutiques dans la zone de pêche mauritanienne, dans l'intérêt des deux parties.

La contrepartie financière globale du protocole de 140 000 000 EUR sur toute la période convenue dans le protocole se base sur : a) une contrepartie financière pour l'accès aux ressources halieutiques de 67 000 000 EUR et b) un appui au développement de la politique sectorielle des pêches de la République islamique de Mauritanie s'élevant à 3 000 000 EUR. Cet appui répond aux objectifs de la politique nationale en matière de pêche.

Nature de la dépense	2012	2013	TOTAL
Conservation et gestion des ressources naturelles	70 000 000€	70 000 000€	140 000 000€
TOTAL	70 000 000€	70 000 000€	140 000 000€

La commission BUDG est d'avis que les aspects suivants doivent être pris en compte lors de la mise en œuvre de l'accord:

- il conviendrait d'évaluer chaque année si les États membres dont les navires opèrent dans le cadre du protocole annexé à l'accord ont respecté les dispositions relatives à la déclaration des captures; lorsque les dispositions ne sont pas respectées, la Commission devrait refuser les demandes d'autorisation de pêche déposées par ces pays pour l'année suivante;
- il conviendrait de présenter chaque année au Parlement européen et au Conseil un rapport sur les résultats du programme sectoriel pluriannuel décrit à l'article 6 du protocole ainsi que sur le respect par les États membres de l'exigence de déclaration des captures; il y a lieu de soumettre au Parlement européen et au Conseil, avant

l'échéance du protocole ou le début des négociations en vue de son éventuel renouvellement, une évaluation ex-post du protocole, y compris une analyse coût-bénéfice.

La commission des budgets invite la commission de la pêche, compétente au fond, à proposer au Parlement de donner son approbation.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	4.3.2013
Résultat du vote final	+ : 23 - : 10 0 : 1
Membres présents au moment du vote final	Marta Andreasen, Richard Ashworth, Reimer Böge, Zuzana Brzobohatá, Jean-Luc Dehaene, Göran Färm, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazábal Rubial, Salvador Garriga Polledo, Jens Geier, Ivars Godmanis, Ingeborg Gräßle, Lucas Hartong, Jutta Haug, Monika Hohlmeier, Sidonia Elżbieta Jędrzejewska, Anne E. Jensen, Ivailo Kalfin, Jan Kozłowski, Giovanni La Via, Claudio Morganti, Vojtěch Mynář, Juan Andrés Naranjo Escobar, Dominique Riquet, László Surján, Helga Trüpel, Derek Vaughan, Angelika Werthmann
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	François Alfonsi, Edit Herczog, Jürgen Klute, María Muñoz De Urquiza, Georgios Stavrakakis, Nils Torvalds